



**CONTRIBUTION DU CONSEIL DE  
DEVELOPPEMENT DE LILLE METROPOLE  
EN AUTO-SAISINE**

---

**« Vie associative et  
dynamique métropolitaine »**

---

Validée en séance plénière du Conseil le 4 décembre 2013



Le secteur associatif représente un poids économique et « humain » important en métropole. On y observe 20 000 associations, dont 19% ont une action à l'échelle de Lille Métropole et 3 100 structures employeurs qui représentent 46 300 emplois. De même, 1 habitant sur 3 est bénévole dans une association (soit 19 000 équivalent temps plein)<sup>1</sup>.

Même si ce secteur relève de la compétence communale, la réalité de la vie associative (activité, périmètre d'actions, recrutement, partenariats...) déborde très fréquemment de cette limite.

**L'échelle métropolitaine nous semble être la plus pertinente pour se saisir de la dynamique associative pour l'intégrer à part entière, et non pas comme une variable d'ajustement, dans la stratégie de développement territoriale de Lille Métropole.**

### **Les associations au cœur du développement économique et social**

Les associations sont souvent une forme d'organisation d'activités économiques fondée sur la solidarité collective qui assure la production, la distribution, l'échange et la consommation de biens et de services collectifs. Le dynamisme entrepreneurial spécifique des associations leur vient de leurs gènes : sociétés de personnes au service de l'intérêt collectif, dynamisme démocratique et excédents réinvestis dans l'objet social. Au niveau métropolitain, environ 16% d'entre elles sont des établissements employeurs. Elles contribuent pour 3% du PIB, représentent près de 9,6% de l'emploi total et 15,6% de l'emploi privé<sup>2</sup>.

**Les associations sont souvent « défricheurs des besoins nouveaux émergents » devenus plus tard des marchés solvables ou des marchés hybrides à part entière.** Elles s'inscrivent naturellement dans les projets de transformation sociale et économique qui naissent des mutations du monde. Ce modèle d'entrepreneuriat mérite d'être soutenu au même titre que les autres formes d'entreprises au nom du maintien de la biodiversité des modèles entrepreneuriaux. Elles anticipent les enjeux de responsabilité sociale et environnementale qui font évoluer les modèles économiques et sociaux et apportent des réponses de terrain.

**Les associations contribuent au développement économique et social local, tout en étant au service de l'homme.** Elles participent à la production de développement humain, mesurable par l'indice de développement humain (IDH)<sup>3</sup>, indicateur de développement qualitatif d'un territoire basé sur le bien-être des habitants.

### **Les associations partenaires et actrices des politiques publiques**

Dans le contexte de la nouvelle organisation des collectivités territoriales, des nouveaux transferts de compétences et des dotations de l'Etat ne seront plus à la hauteur des exigences posées aux collectivités locales. Celles-ci doivent **trouver de nouveaux modes de partenariats pour mener efficacement l'action publique locale.**

Confronter et trouver des collaborations entre les besoins des politiques publiques et les projets associatifs dans leur diversité et leur complémentarité, peut ouvrir de nouvelles perspectives pour les associations et les collectivités locales, au service de l'intérêt général et de la dynamique du territoire.

Il s'agit donc pour Lille Métropole de **considérer les associations comme des partenaires essentiels**, pouvant être **actrices du projet métropolitain** en tant que parties prenantes, de leur place, des politiques publiques.

**Le local peut devenir le terreau de nouvelles synergies entre associations et acteurs publics** : ces synergies doivent s'appuyer sur l'initiative et la créativité des associations, il ne s'agit pas d'une relation descendante de maître d'œuvre à maître d'ouvrage, mais d'une interdépendance co-construite respectant les différences et les places de chacun.

---

<sup>1</sup> source : Observatoire Métropolitain de la Vie Associative

<sup>2</sup> Source : CRESS Nord – Pas de Calais d'après Insee CLAP/DADS 2010

<sup>3</sup> L'indicateur de développement humain mesure le développement des pays, sans en rester à leur poids économique mesuré par le PIB et intègre des données plus qualitatives basées sur la longévité, l'instruction et les conditions de vie... mis en place par le Programme des Nations unies pour le développement



La base de l'« association » repose sur un droit fondamental du citoyen : l'entière liberté de s'associer, institué par la loi de 1901. De fait, l'association repose sur la motivation de chacun pour y participer et sur le plaisir que procure cet investissement.

Petites ou grandes, il n'existe pas de hiérarchie entre les associations. Elles sont prioritairement **engagées au service de grands enjeux de société** : lutte contre les exclusions, défense des droits...

Les associations ont aussi la caractéristique de **détecter les besoins émergents** et de commencer à y répondre en se créant spontanément.

Artisans du lien social au quotidien, les associations apportent une **utilité sociale complémentaire** de celle des politiques publiques. Elles sont au contact des populations et peuvent apporter une **expertise citoyenne** de proximité dans la programmation des politiques publiques métropolitaines (ex : logement, transport...).

## Dans le contexte institutionnel et économique actuel, les associations sont confrontées à de nouveaux enjeux et défis :

### Le défi des financements :

Le financement des associations est hybride : il est composé de ressources publiques, comme de ressources privées. Sans oublier que certaines associations vivent aussi sur leurs fonds propres.

Néanmoins, face à la raréfaction de l'argent public, les associations doivent inventer de nouveaux modes de fonctionnement pour s'adapter à l'évolution de l'environnement social et économique. De même, la sécurisation juridique du mode de financement public par subvention doit être renforcée.

Il s'agit également d'asseoir une **légitimité à représentation égale avec les partenaires** (entreprises, collectivités locales...) dans les échanges et les dossiers concernant leurs champs d'action et d'intervention.

### Le défi de la gouvernance :

La gouvernance des associations peut être source de difficultés. Pour partie, cela provient d'une volonté de certains dirigeants en place, souvent fondateurs de la structure, de poursuivre eux-mêmes le projet associatif. Une autre explication émane de la technicisation croissante des postes de dirigeants associatifs, nécessitant toute une palette de compétences et savoir-faire, d'acceptation de responsabilités accrues au fil du temps. Cette situation entraîne une crise de l'engagement, avec un non-renouvellement des cadres qui à terme sera préjudiciable au secteur associatif, faute d'avoir su transmettre l'héritage de l'éducation populaire en formant les jeunes générations à la prise de responsabilités associatives.

### Le défi du bénévolat :

Le bénévolat est un atout majeur pour les associations. Le niveau d'engagement bénévole se maintient, mais a évolué. Néanmoins, fonctionnant sur un modèle de « zapping » au gré des centres d'intérêts du moment, les bénévoles s'attachent moins qu'auparavant à la structure et pour des durées bien plus courtes. Ils montrent souvent leur frustration de se trouver assignés à des tâches perçues comme ingrates faute d'avoir rencontré un « management » efficace du bénévolat par les cadres dirigeants. La mobilité professionnelle, et donc géographique, croissante sur le marché du travail explique également ces engagements plus ponctuels.

Un enjeu fort d'organisation du secteur pour la transmission des structures se fait sentir, tout comme il sera rapidement indispensable de développer les habitudes de formation des bénévoles, dirigeants ou non, pour s'adapter aux normes qui évoluent et aux compétences qui s'affinent.

Ce contexte nécessite **d'envisager de nouveaux modes de fonctionnements** et de **nouveaux partenariats**.

**55% des associations déclarent les financements publics comme leur 1<sup>ère</sup> source de financements.**

Les financements publics représentent :

- 50 à 80% du budget pour 19% des associations employeurs.
- 80 à 100% du budget pour 31% des structures ayant des salariés.

**Les appels à projets se développent**

- 43% des associations employeurs y recourent
- 13% d'entre elles les déclarent comme leur ressource principale

**Les appels d'offres demeurent faiblement utilisés**

- 28% des structures employeurs y recourent
- 6% les déclarent comme leur principal financement

**Les délégations de service public sont très minoritaires.**

*Données de l'Observatoire métropolitain de la vie associative*

Face à ces constats, il nous semble fondamental d'agir au niveau de **la gouvernance de la vie associative** en favorisant les rapprochements entre associations autour de projets d'intérêt général et avec les acteurs privés et collectivités territoriales.

Il nous semble que **Lille Métropole peut être légitime dans ce rôle d'animateur territorial** et que cette question **relève plus de l'ambition politique et ne nécessite pas un budget pour ce faire**. Si l'on considère que les associations sont au cœur de l'activité économique métropolitaine, cette question est légitime à être intégrée à la compétence développement économique de Lille Métropole et par le volet Economie Sociale et Solidaire.

## I. Favoriser la coopération et la co-production : une stratégie payante mais peu coûteuse

---

### 1. Encourager les rapprochements d'associations autour de projets d'intérêt général

On observe une tendance forte à la concentration ou à l'intégration dans les organisations, que ce soit dans le secteur privé ou le secteur public (projet actuel de « modernisation des services publics »). La réforme actuelle des collectivités territoriales vise aussi à redéfinir des espaces territoriaux de cohérence au sein desquels la mutualisation est un thème fort.

Cette tendance se renforce aussi, de fait, dans le secteur associatif.

Les « mutualisations » des associations existent et sont surtout matérielles : elles concernent des moyens humains et logistiques. Pour les faciliter, les maisons des associations en métropole et leurs équivalents communaux, les pôles ressources à la vie associative... offrent des outils d'ingénierie efficaces : réseaux, ressources documentaires, outils de communication, etc.

L'organisation des réseaux associatifs à l'échelle de la métropole enrichit les relations internes aux réseaux, nourrit les évolutions des associations, structure le tissu associatif et facilite le rapprochement de l'ensemble des acteurs.

Il nous semble nécessaire **d'aller plus loin dans cette organisation et ces rapprochements**, de dépasser une logique de « survie » légitime dans le contexte budgétaire actuel, et de **susciter une démarche créative entre associations pour faire émerger des projets communs**.

L'envie de travailler ensemble est le premier moteur à ces collaborations, ainsi que la place laissée à l'innovation et à l'initiative des acteurs. Il s'agit de travailler de concert sur un projet commun sans altérer l'identité de chacun et de se rapprocher dans une posture gagnant/gagnant.

Les finalités de ces projets peuvent être différentes (ex : promouvoir la coopération sur un territoire, améliorer la qualité des services rendus, répondre à des besoins non couverts, optimiser des ressources...) mais doivent **s'ancrer dans un contexte local et répondre à un besoin spécifique du territoire**.

Créer ces passerelles entre les associations est la condition pour que celles-ci puissent être associées comme partenaires à l'action publique locale.

Aujourd'hui les fédérations d'associations existent de manière verticale, c'est à dire par domaine d'activités (solidarité internationale, droits humains, environnement, santé...). **Il s'agit de passer de cette logique de « secteur d'activité » à une logique « horizontale », c'est à dire de regroupements à l'échelle d'un territoire**, en favorisant le **décloisonnement des secteurs associatifs**. Lille Métropole peut être un lieu d'expérimentation intéressant.

Enfin, pour rentrer dans un dispositif efficace de coopération entre associations, il s'agit de mettre en place une **organisation interne solide** au sein des associations : mettre en place les conditions nécessaires pour un renouvellement des cadres des associations, favoriser l'investissement sur le long terme des bénévoles et permettre une formation adaptée pour les bénévoles.

## Qu'est ce qui pourrait faciliter ces rapprochements à l'échelle métropolitaine ? Comment faciliter les rencontres et faire émerger les complémentarités ?

### 1/ Connaître pour agir

- Soutenir l'Observatoire métropolitain de la vie associative comme outil d'information, d'analyse et d'animation de la vie associative métropolitaine afin de donner plus de visibilité à la ressource des territoires ;
- Créer une synergie à l'échelle métropolitaine en initiant des échanges entre les différents acteurs : Lille Métropole, la Conférence permanente des coordinations associatives (CPCA), la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS)... ;
- Favoriser la communication entre les réseaux existants à l'échelle métropolitaine.

### 2/ Consolider le système d'accompagnement et d'appui pour les associations

- Soutenir et reconnaître les structures d'appui (les maisons des associations, le Centre de ressources et d'information des bénévoles (CRIB), etc.) en favorisant leurs actions à l'échelle métropolitaine ;
- Initier un rapprochement entre Lille Métropole et les structures d'appui existantes (Accompagnement et développement de la vie associative (ADVA), Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux (URIOPSS), etc.) pour renforcer leurs dispositifs ;
- Favoriser la formation croisée des bénévoles et des salariés des associations pour accompagner la nécessaire « professionnalisation » des compétences pour s'insérer dans des dispositifs projets, en s'associant à ce qui existe déjà ;
- Promouvoir les dispositifs des groupements d'employeurs (Association réunissant plusieurs structures qui se regroupent pour embaucher du personnel qu'elles ne pourraient employer seules) qui permettent de sécuriser juridiquement les processus de mutualisation ;
- Consolider les outils financiers au service du monde associatif, en particulier sur les hauts de bilan et besoins en fonds de roulement, et sensibiliser les services instructeurs sur ce sujet.

### 3/ Développer le dispositif d'« appel à initiatives »

- **Mettre en place un système d'interaction entre les associations et Lille Métropole dans lequel Lille Métropole serait initiateur d'« appels à initiatives »**, inversant ainsi la logique d'appels d'offres. Les appels à initiatives encouragent les réponses mutualisées des associations et laissent une marge de manœuvre aux acteurs associatifs dans leurs réponses. Un tel dispositif est actuellement en projet par le ministère de la vie associative. Lille Métropole pourrait s'engager à expérimenter ce dispositif. Les associations peuvent elles aussi interpeller Lille Métropole et être initiatrices de projets.
- **Conforter le dispositif d'appels à projets « Entreprendre autrement à Lille Métropole »** en introduisant, comme critère de « sélection », les projets autour desquels plusieurs associations se regroupent.

**4/ Un guichet unique** regroupant des financeurs publics et privés pour des subventions répondant à une demande groupée de plusieurs associations sur un projet commun. Un tel dispositif permettrait de **rationaliser les subventions** et **éviter le saupoudrage** à une même échelle territoriale, de simplifier les démarches des associations et de contribuer à **faire émerger une dynamique de projets** au service du territoire. Il permet aussi de mutualiser les fonds des associations pour dégager des moyens pour des investissements et de la recherche.

La structure de ce guichet unique serait composée d'associations, d'entreprises, de collectivités, etc.

## 2. Pour plus de collaborations entre associations, entreprises privées et collectivités territoriales

D'une part, les associations mènent des actions d'intérêt général indispensables à la société et sont des acteurs économiques et humains incontournables. Aujourd'hui, le secteur associatif est en profonde mutation et est confronté à un enjeu de pérennité.

D'autre part, l'augmentation des budgets de mécénat et le développement des fondations d'entreprises démontrent que l'implication sociétale des entreprises devient stratégique.

**La mise en relation des performances de l'entreprise et des associations est source de valeur ajoutée et permet de contribuer à la performance sociale et économique d'un territoire.**

Pourtant les partenariats entre associations et entreprises sont peu développés comparativement aux pays anglo-saxons par exemple.

Il existe de multiples formes de collaborations entre entreprises et associations allant de la moins intégrée comme le soutien financier via le don, à des dispositifs de projets communs.

Ce sont **ces projets communs qu'il convient d'encourager sur le territoire métropolitain** car ils permettent, d'une part de pérenniser des projets associatifs et impactent la performance globale des entreprises, et d'autre part, ils contribuent à la dynamique économique du territoire.

Toutefois pour que ces collaborations réussissent, il faut veiller à la **création d'intérêts partagés entre associations et entreprises.**

D'un côté les associations doivent pouvoir rester fidèles à leur projet associatif de base et ne pas être dans une démarche de prestation ou d'externalisation d'un service de l'entreprise. Pour les entreprises, les projets doivent leur permettre de conjuguer engagement sociétal et performance économique, il doit y avoir un retour sur investissement concret pour contribuer à justifier son engagement.

**Lille Métropole peut donc trouver un certain intérêt** à impulser de nouveaux modes de collaborations entre associations et entreprises et à être tierce partie dans ce jeu d'acteurs.

Il s'agit de **faire participer les associations et les entreprises à l'élaboration des politiques publiques** en aidant à la formalisation d'engagements réciproques par des formes juridiques **associant collectivités locales, associations, entreprises, acteurs de l'économie sociale et solidaire.** Il convient aussi d'impliquer les bénéficiaires dans la définition de ces politiques publiques partenariales.

Pour cela, Lille Métropole doit encourager des pratiques socialement innovantes pour faire émerger des pôles de coopération sur les filières et sur les territoires.

Il s'agit de mettre en place un **environnement propice** au développement des initiatives, créer les conditions du dialogue, **articuler l'offre et la demande à l'échelle territoriale** pour faire émerger une démarche projet, et **cibler ces démarches dans des secteurs majeurs des politiques publiques métropolitaines** (ex : habitat, environnement et énergie...).

### 6 clés du succès des partenariats entreprises/associations identifiés par Le Rameau :

- 1/ les objectifs doivent être partagés, les intérêts de chacun doivent être définis
- 2/ le projet doit être clairement identifié et s'intégrer dans la stratégie de chacun
- 3/ une transparence réciproque
- 4/ gérer le partenariat selon des modalités qui correspondent aux deux partenaires (temporalité, objectifs de résultats,...)
- 5/ Formaliser les engagements de chacun
- 6/ assurer un suivi et une évaluation de l'action

## Renforcer les liens avec les pouvoirs publics

*Données de l'Observatoire Métropolitain de la Vie associative*

Les associations mettent en avant des relations uniquement ponctuelles et très limitées dans le temps avec les pouvoirs publics :

Les associations sans salarié mentionnent deux points pour renforcer les liens avec les pouvoirs publics :

- la représentation par un élu à l'échelle de leur territoire d'action ;
- la mise en place d'instances consultatives associations/partenaires publics.

Les associations employeurs évoquent des échanges réguliers et durables, souvent de la co-construction de projets avec les pouvoirs publics et se positionnent parfois en « prestataires ». Elles mettent en avant la contractualisation pluriannuelle comme vecteur d'amélioration du dialogue et de l'échange avec les pouvoirs publics.

Ainsi pour **favoriser le développement de la structure**, il est évoqué :

Par les associations employeurs :

- l'adaptation de la durée des aides publiques à la durée du projet ;
- l'allègement des contraintes et procédures administratives.

Ces attentes plaident en faveur d'un recours plus important aux Contrats Pluriannuels d'Objectifs.

Par les associations sans salarié :

- la mise à disposition de locaux ;
- la création d'outils de communication.

Ces deux pistes conduisent à un problème identique : le manque de moyens matériels et financiers pour y parvenir. La mutualisation de ces éléments par les associations de bénévoles est donc une solution à valoriser et à accompagner.

## Quel peut-être le rôle de Lille Métropole pour valoriser, impulser, initier de nouveaux modes de co-élaborations entre entreprises, associations et collectivités locales ?

### **1/ Faire émerger des pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) et sociale sur le territoire métropolitain**

Le dispositif des PTCE existe depuis 2011. Ils fédèrent sur un territoire donné des acteurs de l'économie sociale et solidaire, des associations, des chercheurs, des très petites et moyennes entreprises (TPE et PME) et des collectivités territoriales pour travailler ensemble sur une filière, un secteur, un projet. Il existe aujourd'hui 20 pôles témoins en France (<http://www.lelabo-ess.org/?-Les-Poles-territoriaux-de,36->) dont un en Nord-Pas de Calais, Initiatives et Cités, crée avant l'apparition du dispositif sous forme de cluster, et dont l'objet est le développement local durable.

Lille Métropole pourrait promouvoir ces dispositifs en **lançant des appels à « PTCE » (Pôles Territoriaux de Coopération Economique et Sociale) dans des filières identifiées comme étant structurantes pour la métropole ou répondant à une demande ou à un besoin local.** Par exemple : un PTCE sur l'éducation à l'environnement, un PTCE sur l'émergence de l'économie de la fonctionnalité (cf. contribution Plan Climat du Conseil de développement).

Dans un premier temps, il s'agirait d'identifier les thématiques prioritaires, et ensuite de repérer les acteurs porteurs dans le secteur et les partenaires publics potentiels.

## 2/ Initier une Charte métropolitaine de partenariats avec le secteur associatif et le secteur privé

Il ne s'agit pas d'une Charte supplémentaire à celles existantes à d'autres échelles mais d'un **cadre de partenariat, une déclaration de principes fixant les modalités de concertation entre la puissance publique, le secteur associatif et l'initiative privée**. Il s'agit de rappeler les engagements réciproques (ex : respect de l'initiative associative, de l'objet associatif, ne pas être dans une relation de donneur d'ordres à prestataires, etc.).

Cette Charte pourrait être une déclinaison locale du dispositif que le gouvernement est en train d'élaborer (une Charte pour refonder le dialogue entre associations, Etat et collectivités) avec une particularité à notre territoire : la rencontre et le partenariat entre collectivités, associations et entreprises au service de la dynamique métropolitaine.

Cette Charte pourrait également être l'occasion de revoir les indicateurs de mesures des associations. Les indicateurs de développement humains, plus adaptés au monde associatif, pourraient être mis en place.

## 3/ Créer un Forum métropolitain pour favoriser les rencontres et l'émergence de coopérations

Avec les acteurs publics et privés, les associations. Il s'agit également de faire connaître et promouvoir les dispositifs de mécénat, les clusters et PTCES, les innovations sociales.

## II. Les associations dans la dynamique transfrontalière

---

Il semble également important au Conseil de développement de transposer cette dynamique de collaborations entre associations, pouvoirs publics et initiative privée à l'échelle de l'Eurométropole en s'appuyant sur le tissu associatif métropolitain qui a déjà l'expérience de telles collaborations.

### Impliquer la société civile eurométropolitaine

Ainsi, le Conseil de développement a proposé au Forum de l'Eurométropole, en tant qu'instance représentant la société civile à l'échelle de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, d'être ce lieu d'échanges entre acteurs de la société civile et associations pour faire émerger et « **incuber** » **des projets de développement de toute nature pour le territoire eurométropolitain.**

En effet, le contexte institutionnel eurométropolitain est favorable à cette dynamique. **Les programmes européens Interreg 2014-2020** et l'ambition sociale de l'Europe sont une bonne opportunité de financement de projets tripartites entre français, wallons et flamands. L'**Eurométropole** labellise aussi des projets et leur donne une certaine visibilité, elle peut avoir un **rôle d'appui politique au niveau européen** pour qu'ils puissent être financés.

Il s'agit aussi d'identifier des sujets propices à la co-production de projets associant les associations aux entreprises et pouvoirs publics.

Citons par exemple :

- le textile, dans sa dimension économique, sociale, culturelle et historique, il est un patrimoine commun à l'Eurométropole, un fil qui relie les trois territoires.
- les technologies numériques et web : des clusters d'entreprises sur nos territoires (pôle numérique à Valenciennes, pôle images à Lille métropole, data center google à Mons...).
- la jeunesse, vecteur de citoyenneté européenne.
- l'emploi et la mobilité professionnelle dans l'Eurométropole.
- des problématiques sociétales communes : précarité et pauvreté, vieillissement de la population...
- l'environnement et notamment l'eau.

Les priorités des programmes Interreg seront actées en décembre 2013 et peuvent être des lignes directrices pour des sujets potentiels.

Le Forum pourrait être le lieu pour **dégager des thématiques communes à ces projets** qui puissent aussi faire échos dans les collectivités locales respectives (comme Lille Métropole) et être **un lieu de rencontre entre partenaires potentiels.**

Il est possible de **s'appuyer sur les dynamiques de collaborations entre associations qui existent déjà** et dont certains des acteurs sont membres du Forum. Citons par exemple, les Etats Généraux de la culture à Tournai débouchant au printemps 2014 sur un livre blanc de propositions au bourgmestre de Tournai ou le RESOC en Flandres (Regional Socio-economie Committees), plateforme collaborative de la société civile dans le domaine économique. Des collaborations entre associations existent aussi entre les Maisons des Associations belges et françaises.

## Quel peut-être le rôle de Lille Métropole pour appuyer cette dynamique transfrontalière ?

### Lille Métropole, soutien « français » à cette dynamique transfrontalière :

1/ Soutenir les associations ou groupements inter-associatifs qui déposeront **des projets dans le cadre des appels à projet Interreg**, qui auront une dimension de développement métropolitain et engageant prioritairement des associations issues du territoire de l'eurométropole. Ces projets pourraient être élargis à des associations d'autres pays européens en fonction de la thématique abordée.

Ce soutien pourrait prendre la forme d'une « caution » politique (de Lille métropole et/ou de l'Eurométropole) par le biais d'une labellisation, et éventuellement par une contribution technique au montage du projet et/ou de complément de financement.

2/ Soutenir la création d'une **cellule d'appui** dont l'objet sera de favoriser l'inter-associativité en regroupant des associations métropolitaines autour de thématiques portées par Lille Métropole, dans la perspective de réponses communes à des appels à projets (dont ceux issus de l'Europe).